

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE SERPOLLET – TRAVAUX DE  RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'UN COLLECTIF –  LES ARGILLES – REGIMENT MAISONNEUVE  ARRETE N° 2024/309</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;  
VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 26 novembre 2024 de la société SERPOLLET sollicitant la Ville pour des travaux de raccordement électrique d'un collectif Les Argilles – avenue Régiment Maisonneuve à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer le stationnement aux abords du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société SERPOLLET est autorisée à réaliser, à partir du 2 décembre 2024 et pour une durée de 60 jours, des travaux de raccordement électrique d'un collectif : Les Argilles – avenue Régiment Maisonneuve à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la chaussée sera rétrécie et la circulation s'exercera de manière alternée par la mise en place d'un alternat manuel. Le dépassement et le stationnement seront interdits aux abords du chantier.
- Article 3 :** La société SERPOLLET est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SERPOLLET devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société SERPOLLET ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 28 novembre 2024



**Le Maire,**

**Michel PATARD-LEGENDRE**